

Carte tarifaire septembre 2021

Etablie le 01/09/2021

Pour une fourniture commençant au plus tard le 01/11/2021

Ces conditions particulières sont valables pour un contrat reçu par COCITER sc au plus tard le 30/09/2021

Pour un contrat envoyé par voie électronique, le jour de la réception est réputé être le jour de l'envoi. Pour un contrat envoyé par courrier postal, le jour de réception est réputé être le troisième jour ouvrable après la date d'envoi.

Conditions particulières COCITER pour la fourniture d'électricité 100% verte pour un raccordement avec relevé annuel, valable pour les particuliers (Clients résidentiels) et pour les Clients professionnels avec une consommation d'électricité annuelle de maximum 50 MWh et sans mesure de pointe. Dans le cas contraire, COCITER se réserve le droit d'adapter votre prix.

Le prix de l'électricité s'entend TVA incluse (21%) si vous êtes un particulier (Client résidentiel) et HTVA si vous êtes un professionnel. Il est composé de 3 parties : le prix de la fourniture (prix "Energie"), les coûts d'utilisation des réseaux, et les autres taxes-redevances-cotisations-surcharges.

Seul le prix de la fourniture fait partie de la présente carte tarifaire. Les montants mentionnés sont arrondis.

Les parties "Coûts d'utilisation des réseaux" et "Autres taxes-redevances-cotisations-surcharges" peuvent, après approbation du Gouvernement et/ou de la CREG ou de la CWaPE, changer en cours de contrat. Ces postes sont identiques chez tous les fournisseurs et ils vous sont intégralement refacturés au prix coûtant.

Prix de la fourniture (prix "Energie"): abonnement annuel fixe, coût de l'énergie et contribution énergie renouvelable

Contrat fixe* 1 an

Vous êtes un particulier (Client résidentiel) : TVA 21,00% incluse

Compteur "simple" (Monohoraire = tarif unique)

Abonnement annuel "coopérateur" **	40,00 €/an
Abonnement annuel "non coopérateur"	52,00 €/an
Coûts de l'énergie	14,2844 c€/kWh
Contribution énergie renouvelable***	84,70 €/CV = 3,2906 c€/kWh en 2021

Compteur "jour/nuit" (Bihoraire)

Abonnement annuel "coopérateur" **	40,00 €/an
Abonnement annuel "non coopérateur"	52,00 €/an
Coûts de l'énergie "jour" (heures pleines)	15,0709 c€/kWh
Coûts de l'énergie "nuit" (heures creuses)	12,8382 c€/kWh
Contribution énergie renouvelable***	84,70 €/CV = 3,2906 c€/kWh en 2021

Compteur "exclusif nuit"

Abonnement annuel "coopérateur" **	0,00 €/an
Abonnement annuel "non coopérateur"	0,00 €/an
Coûts de l'énergie	12,8382 c€/kWh
Contribution énergie renouvelable***	84,70 €/CV = 3,2906 c€/kWh en 2021

Vous êtes un Client professionnel : HTVA (la TVA applicable = 21,00%)

Compteur "simple" (Monohoraire = tarif unique)

Abonnement annuel "coopérateur" **	33,06 €/an
Abonnement annuel "non coopérateur"	42,9752 €/an
Coûts de l'énergie	10,1070 c€/kWh
Contribution énergie renouvelable***	70 €/CV = 2,7195 c€/kWh en 2021

Compteur "jour/nuit" (Bihoraire)

Abonnement annuel "coopérateur" **	33,06 €/an
Abonnement annuel "non coopérateur"	42,9752 €/an
Coûts de l'énergie "jour" (heures pleines)	12,4553 c€/kWh
Coûts de l'énergie "nuit" (heures creuses)	10,6101 c€/kWh
Contribution énergie renouvelable***	70 €/CV = 2,7195 c€/kWh en 2021

Compteur "exclusif nuit"

Abonnement annuel "coopérateur" **	0,00 €/an
Abonnement annuel "non coopérateur"	0,00 €/an
Coûts de l'énergie	10,6101 c€/kWh
Contribution énergie renouvelable***	70 €/CV = 2,7195 c€/kWh en 2021

Contrat fixe* et Contribution énergie renouvelable ***

- les prix unitaires formant le prix "Energie" hors contribution énergie renouvelable, sont fixes pour toute la durée du contrat.

- la contribution énergie renouvelable en c€/kWh est fixée par année calendrier. En effet, le Gouvernement wallon fixe les taux de certificats verts (CV) que les fournisseurs doivent restituer à la CWaPE pour les quantités d'électricité fournies. Actuellement, les taux sont de 38,38% en 2020 ; 38,85% en 2021; 39,33% en 2022 ; 39,80% en 2023 et de 40,28% en 2024. Le Gouvernement wallon a la possibilité de revoir ces taux. COCITER sc vous facture un prix par CV restitué, qui est fixe sur toute la durée de votre contrat, mais la contribution par kWh dépend du taux de restitution.

Vous êtes "coopérateur" ** si au moins un membre de votre ménage (personnes vivant à la même adresse) possède au moins une part dans une des coopératives associées de COCITER. Une personne morale peut également être coopérateur.
La réduction annuelle de 9,92 € HTVA sur le montant de l'abonnement annuel, est accordée au prorata du temps pendant lequel vous êtes dans les conditions requises durant la période de fourniture.

Les prix annoncés sont valables quel que soit le mode de paiement (virement ou domiciliation) et quel que soit le choix du mode de réception des factures (papier ou numérique). Vous choisissez votre fréquence de facturation (mensuelle ou trimestrielle). Si vous souhaitez changer de mode de réception des factures et/ou de mode de paiement en cours de contrat, n'hésitez pas à nous contacter pour l'adapter à vos préférences. La copie de votre contrat et toutes vos factures seront ultérieurement disponibles en ligne, via votre espace sécurisé dans www.mycociter.be.

Pour autant que cela soit possible d'un point de vue technique, COCITER débute la fourniture à la date souhaitée par le Client.

Le début de la fourniture en cas de simple changement de fournisseur ne peut jamais être antérieur à :

- soit 30 jours après le dernier jour du mois civil au cours duquel la demande de fourniture dûment complétée est réceptionnée, pour autant que cette demande soit réceptionnée au plus tard le 25ème jour de ce mois ;
- soit 60 jours après le dernier jour du mois civil au cours duquel la demande de fourniture dûment complétée est réceptionnée, si cette demande est réceptionnée après le 25ème jour de ce mois.

La fourniture de l'énergie ne peut dans tous les cas débiter qu'à condition que :

- COCITER ait été enregistré en tant que fournisseur pour le Point de fourniture dans le registre d'accès du Gestionnaire de réseau
- votre raccordement ait déjà été raccordé au réseau de distribution et n'ait pas été mis hors service ;
- et
- dans le cas d'un nouveau raccordement ou d'un raccordement fermé, que l'ouverture des compteurs ait été réalisée par le Gestionnaire de réseau.

Origine de l'électricité COCITER :

L'électricité 100% verte et 100% citoyenne fournie par COCITER, est totalement couverte par des labels de garantie d'origine wallons issus d'outils de production appartenant à des structures citoyennes.

Vous trouverez des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO₂ et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, sur les sites www.climat.be et www.ondraf.be

Pour toute question concernant ces conditions particulières, vous pouvez contacter COCITER au numéro de téléphone :
ou par e-mail à l'adresse : info@cociter.be

080 / 68 57 38